Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Automne





Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics.

Le territoire du SAGE de l'Automne regroupe, sur 287 km², 39 communes, dont 35 dans l'Oise et 4 dans l'Aisne. Le SAGEBA est la structure porteuse de ce SAGE.

Le SAGE de l'Automne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016. Il identifie 5 enjeux majeurs :

- Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface
- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines
- Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés
- Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau
- Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents

Ces enjeux sont regroupés sous 16 objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en 71 dispositions inscrites dans le PAGD, auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

Le SAGE de l'Automne révisé a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016, le présent document a pour objet de faire un bilan de l'avancement des actions sur l'année 2016.

LES REUNIONS ET LA CONCERTATION

Ordres du jour des réunions

CLE du 26 janvier et du 2 février 20)6

La CLE s'est réunie en séance plénière le 22 janvier et, comme le quorum des 2/3 n'était pas atteint, une nouvelle fois le 2 février avec le même ordre du jour.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation par le BRGM des résultats de l'étude « Connaissance des aquifères Lutétien et Yprésien supérieur (Cuisien) Campagnes de mesures et cartes piézométriques basses-eaux et hautes-eaux dans le Bassin Parisien »
- Validation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2015,
- Validation du rapport d'activités 2015,
- Validation du projet de règles de fonctionnement,
- Validation du SAGE suite à l'enquête publique,
- Planning 2016 et points divers.

Commissions thématiques

4 commissions thématiques ont été créées afin de travailler en amont sur les thématiques du SAGE. Ces commissions sont composées de membres de la CLE mais aussi d'experts. Celles -ci se sont toutes réunies en juin 2016 :

- Commission 1 Eaux de surface et milieux associés (21/06/2016)
- Commission 2 Eaux souterraines (7/06/2016)
- Commission 3 Maîtrise des écoulements (6/06/2016)
- Commission 4 Zones humides (30/06/2016)

Toutes ces commissions avaient pour objet d'aborder les dispositions à mettre en œuvre concernant chaque thématique, ainsi que de travailler sur les panneaux de communication prévus par le SAGEBA sur les thèmes liés à la commission.

La commission zones humides avait également pour but de valider les dernières vérifications de terrain sur les "zones d'alerte" et d'évoquer le travail de hiérarchisation des zones humides du territoire.

MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU SAGE

I. La révision du SAGE Automne

L'enquête publique du SAGE révisé a eu lieu du 21 octobre au 21 novembre, et a abouti à l'avis favorable du commissaire-enquêteur rendu le 3 janvier 2016. La CLE a ensuite validé le SAGE le 2 février, avec quelques légères modifications pour prendre en compte les remarques émises.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016.

II. Instruction des dossiers soumis à l'avis de la CLE en 20)6

Les dossiers suivants ont été soumis à l'avis de la C.L.E. par la Préfecture de l'Oise :

- Projet de Modification n1 du PLU de la commune de Gilocourt.
- Dossier de déclaration sur la gestion des eaux pluviales du futur lotissement « Champ Margot » sur la commune de Saint-Sauveur.
- Dossier d'autorisation concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Seine-Aval.

Le dossier suivant a été soumis à l'avis de la C.L.E. par la Préfecture de l'Aisne :

- Dossier d'autorisation concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Seine-Aval.

Le SAGEBA, en tant que secrétariat technique de la CLE, accompagne également les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. La cellule animation du SAGE participe ainsi à la révision du SCoT du Pays de Valois et à l'élaboration ou la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de Béthisy-Saint-Martin, Vauciennes, Séry-Magneval, Glaignes, Saint-Vaast-de-Longmont, Orrouy, Béthancourt-en-Valois, Vez et Verberie.

III. Suivi de la mise en œuvre du SAGE

ENJEU) : Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface

Objectif général 1 - Produire une connaissance suffisante sur les ressources en eau souterraine et les besoins

Cette année, le BRGM a mis en place 3 piézomètres suite à l'étude « campagnes de mesures et cartes piézométriques basses et hautes eaux dans le Bassin Parisien » :

- Deux sur les captages de la CCPV (forêt Ormoy-Villers)
- Un dans le puit du château du Parc aux Dames (Auger-Saint-Vincent)

Ces piézomètres sont suivis et les données sont récoltées trimestriellement, avec pour objectif de capitaliser des connaissances sur les variations des niveaux des nappes, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les problématiques d'assecs de la Sainte-Marie.

Objectif général 2 - Maîtriser, secteur de consommation par secteur de consommation, l'évolution des prélèvements

En 2016, aucun nouveau dossier de prélèvement n'a été soumis à la CLE.

Les documents d'urbanisme, lors de leur élaboration ou révision, tiennent compte de la ressource en eau disponible, en s'appuyant sur les SDAEP existants.

La CCI, lors de ses rencontres avec les entrepreneurs du bassin versant lors de pré-diagnostics, les informent sur les possibilités d'économie d'eau. En 2016, une entreprise consommatrice d'eau (un pressing) a ainsi été sensibilisée. Toutefois, ce genre de travaux nécessite un fort engagement financier que les petites entreprises peuvent rarement se permettre.

Objectif général 3 - Diminuer la pression sur les têtes de bassins versants

Cet objectif reprend uniquement la Disposition 3.1, « Déterminer à l'échelle du bassin versant une répartition équilibrée des prélèvements d'Alimentation en Eau Potable ». Toutefois, avant de s'engager dans ce genre de démarche, la CLE a estimé qu'il serait nécessaire de bénéficier de plus de connaissances sur les milieux.

ENJEU 2 : Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines

Objectif général 4 - Accompagner l'amélioration des rejets ponctuels et concevoir les rejets futurs

Les actions du contrat global sur cette thématique sont engagées à hauteur de 74%, sur l'avantdernière année de sa réalisation. En 2016, les enquêtes géotechniques de la nouvelle station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre se sont terminées, laissant place aux travaux et Auger-Saint-Vincent a lancé les études parcellaires et géotechniques, ainsi que les levés topographiques préalables à la construction d'une station d'épuration

Un gros travail reste à réaliser à une échelle plus locale encore, sur le contrôle et la réhabilitation des branchements ; ainsi que sur la connaissance des rejets des différentes activités.

Une plaquette d'information à destination des propriétaires d'étangs serait à élaborer, afin de communiquer directement auprès d'eux et de bénéficier d'un outil de communication intéressant.

Objectif général 5 - Améliorer la prise en charge des écoulements par temps de pluie

Cette thématique a très peu progressé en 2016, notamment du fait que le pluvial est souvent considéré comme non prioritaire par les collectivités. La CLE n'a eu connaissance d'aucune action engagée sur le sujet, alors même que les communes de Bonneuil-en-Valois et Emeville souhaiteraient une maitrise d'ouvrage à un échelon plus élargi pour traiter de ces problèmes et limiter les risques à venir.

La démarche d'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) d'Auger-Saint-Vincent (qui concerne 7 communes) avance très bien, le territoire a même été qualifié d'« action exemplaire » par le Préfet coordinateur du Bassin Seine-Normandie. Ce programme d'actions fait l'objet de son propre rapport d'activités, mais le travail réalisé a permis de lancer des actions sur l'ensemble des thématiques du programme, et plus particulièrement sur le volet agricole. Les communes de Vauciennes et Vaumoise, qui possèdent des captages considérés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau, se sont lancées dans un groupement de commande pour réaliser deux études BAC (lancement de l'étude en 2017). L'animation est portée par le SAGEBA par le biais d'un ETP.

Sur l'assainissement non collectif, des travaux de réhabilitation ont été menés sur les territoires de la CCVCFR et de la CCPV, mais sur peu d'installations, et plus particulièrement lors des ventes des maisons.

Sur la gestion de l'entretien des espaces publics, 17 communes du bassin versant sont engagées dans une démarche de réduction de leur utilisation des produits phytosanitaires. Toutefois, l'année 2016 étant la dernière avant l'entrée en vigueur de l'interdiction d'utilisation de ces produits dans la plupart des espaces publics, il a été constaté sur le terrain une forte utilisation, sans doute liée à un souhait de « finir les stocks ».

Enfin, des soirées des « jardins s'emmêlent » sont organisées par l'URCPIE de Picardie sur plusieurs communes du bassin versant. Elles ont pour objectif de sensibiliser les jardiniers amateurs à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. En 2016, de nouvelles animations se sont déroulées, que ce soient des soirées ou des ateliers sur le jardinage au naturel, ou encore la formation d'ambassadeurs du jardinage au naturel.

ENJEU 3 : Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés

Objectif général 7 - Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et préserver ceux-ci

En 2016, les résultats des mesures physico-chimiques et diatomiques (analyses des diatomées) de quatre affluents du bassin versant (les rus de la Douye, de Bonneuil, de la Moise et de Baybelle) montrent une bonne qualité sur l'ensemble des cours d'eau. En revanche, les résultats hydrobiologiques (analyses des invertébrés) présentent des résultats moyens pour le ru de Baybelle et le ru de Bonneuil et médiocres pour le ru de la Douye et le ru de la Moise.

Le SAGEBA est compétent en matière d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin de l'Automne. Suite à l'arrêté inter-préfectoral de février 2015 validant le PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau) 2015-2020, des travaux d'entretien et de restauration ont été réalisés en 2016. En entretien, cela a concerné 23,300 Km de cours d'eau, pour 46 résineux et 3 peupliers retirés, sur l'Automne et 9 affluents. En restauration, les travaux ont permis la pose de 220 épis déflecteurs en génie végétal, le reméandrage de 130 m de cours d'eau et 430 m de cours d'eau ont été reprofilés par talutage de berge en déblai/remblai.

En parallèle, le SAGEBA a lancé deux études de restauration de milieux aquatiques :

- Reméandrage de l'Automne et renaturation de zones humides: il s'agit de définir un projet de restauration des cours d'eau, en particulier le reméandrage de l'Automne, sur les communes de Bonneuil-en-Valois et de Russy-Bémont. Le volet zones humides est assuré par le CENP et le SAGEBA. La première phase de diagnostic s'est déroulée cette année, mettant en évidence un milieu dégradé et impacté par les modifications hydrauliques anthropiques mais avec un potentiel écologique intéressant (poissons et invertébrés) et une qualité des eaux satisfaisante.
- <u>Etude de restauration du ru Ville</u>: elle a pour objectif de définir un scénario de restauration au stade avant-projet de ces 650 m de cours d'eau, en contexte urbain. Une réunion publique a été organisée en amont afin de présenter les enjeux et les objectifs auprès des élus et des propriétaires concernés. La qualité d'habitat des berges et la continuité écologique sont les deux enjeux principaux pour lesquels des actions seront à mener. La phase de diagnostic a débuté avec les levers topographiques et les jaugeages ainsi que la concertation avec les propriétaires riverains.

Objectif général 8 - Restaurer la continuité écologique et améliorer la qualité écologique

Quelques secteurs localisés de cours d'eau ont bénéficié de recharges en cailloux à hauteur de 270 m3 afin de reconstituer un fond dur graveleux propice à la fraie de la truite.

Au cours des travaux de restauration menés par le SAGEBA, 3 obstacles à la continuité ont été retirés ou aménagés : démantèlement d'un ancien franchissement constitué de pierres plates sur le ru Coulant, aménagement par des blocs et cailloux sur le ru de Bonneuil, arasement d'un seuil sur le ru Visery suivi d'une recharge en cailloux pour stabiliser le lit.

Les propriétaires d'ouvrage ou d'étangs sont sensibilisés aux enjeux concernant leurs biens lorsqu'une rencontre le permet, mais cela n'a pas encore permis de déconnexion à ce jour.

Objectif général 9 - Préserver et reconquérir les zones humides

Les vérifications de terrain des zones humides se sont poursuivies en 2016, principalement sur les zones de doute restantes. Quelques communes ont sollicité le SAGEBA pour effectuer des vérifications sur des zones non identifiées à la base. 49 secteurs représentant près de 81 ha ont ainsi été visités et 140 sondages pédologiques ont été réalisés. Les modifications effectuées ont permis de compléter la cartographie et de lui faire gagner en cohérence. Au total, 10,59 ha de zones humides ont été rajoutés à la carte et 4,14 ha ont été retirés.

4 propriétaires et/ou exploitants de zones humides ont été rencontrés dans l'objectif de faire émerger des projets de restauration ou de valorisation des zones humides.

Le travail de hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne a été lancé, en concertation avec les membres de la CLE. Les objectifs globaux de la démarche, les moyens méthodologiques disponibles et les premiers éléments tests ont été présentés en commission « zones humides ». L'objectif de la démarche est d'identifier les secteurs humides à protéger ou restaurer en priorité à cause de leur importance ou des menaces qui pèsent sur ces milieux.

Objectif général 10 - Sensibiliser les acteurs et les riverains aux bonnes pratiques et bannir les pratiques défavorables

Afin de sensibiliser les riverains sur la bonne gestion des cours d'eau et l'atteinte du bon état écologique, le SAGEBA a commencé la rédaction d'un guide des bonnes pratiques, qui sera diffusé en 2017.

Concernant les exploitants de peupleraies, un partenariat plus poussé avec le CRPF permettrait d'avancer sur cette thématique, d'autant qu'une plaquette diffusée par cet organisme reprend cet enjeu.

ENJEU 4 : Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau

Objectif général 11 - Acquérir la connaissance et cartographier le risque

La commission thématique « Maîtrise des écoulements » souhaite plutôt axer les actions sur la problématique des ruissellements, plus présente sur le territoire que les inondations. Le développement de la connaissance permettra une meilleure gestion en amont des problèmes, mais ceux-ci étant plutôt localisés, il est actuellement difficile d'emporter l'adhésion de l'ensemble du conseil syndical du SAGEBA pour financer une étude à l'échelle du bassin versant.

Objectif général 12 - Mettre en œuvre des actions de protection

Les problématiques majoritairement rencontrées concernent plutôt le ruissellement, il conviendra donc de se rapprocher des exploitants forestiers.

Il conviendra également de sensibiliser les acteurs sur la thématique du pluvial. Il peut être fortement envisagé de suggérer aux communes et aux prestataires en charge de la rédaction des documents d'urbanisme des idées d'articles de règlement. Une journée de sensibilisation devrait être organisée en 2017.

Objectif général 13 - Assurer le suivi et limiter l'implantation dans les zones à risque

Suite aux fortes pluies de mai et juin, la cellule animation a demandé aux collectivités de faire remonter les problèmes rencontrés. Malheureusement, seule deux communes (Vauciennes et Saint-Sauveur) ont répondu, et le SAGEBA s'est rendu sur Bonneuil-en-Valois et Emeville pour un reportage photo. Sur cette dernière commune, le risque a bien été pris en compte dans le PLU, via une étude particulière.

ENJEU 5 : Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents

Objectif général 14 - Pérenniser l'équipe de travail pour le déploiement et le respect du SAGE

Suite aux évolutions réglementaires sur les compétences des collectivités, et plus particulièrement la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI), le SAGEBA a poursuivi la concertation liée à son étude de gouvernance.

A compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence actuellement facultative, va devenir obligatoire et sera automatiquement transmise aux communautés de communes et d'agglomération. Le SAGEBA étant un syndicat intercommunal, il se doit d'évoluer en syndicat mixte doté de statuts adaptés aux compétences que les EPCI à FP décideront de lui transférer. En 2016, le comité de pilotage s'est réuni pour permettre aux intercommunalités de mieux appréhender le contexte de cette évolution et de faire remonter leurs questions. Certaines intercommunalités devant fusionner au 1^{er} janvier 2017, elles n'ont pris aucune décision auparavant.

Objectif général 15 - Maintenir un dynamisme et une activité forte auprès des acteurs locaux et des populations

L'ensemble des commissions thématiques du SAGE se sont toutes réunies, afin de réfléchir et de prioriser la mise en œuvre des différentes dispositions du SAGE.

En parallèle, le SAGEBA a mis régulièrement à jour son site (www.bassin-automne.fr), en y diffusant l'ensemble des documents produits (études, cartes, gazettes, etc.).

En 2016, deux journées techniques ont été organisées, une sur le thème des travaux en rivières et une sur le thème des actions menées pour améliorer la qualité de l'eau des captages d'Augersaint-Vincent.

Plusieurs supports de communication ont été élaborés :

- Une gazette sur le thème de la préservation de la qualité de l'eau des captages d'Auger-Saint-Vincent et une autre sur l'étude de reméandrage et la restauration des zones humides au Berval;
- Une plaquette intitulée "Zones humides et aménagements" visant à éclairer les porteurs de projet qui seraient concernés par des aménagements en zone humide;
- 16 panneaux au format A3 plastifiés présentant les actions du SAGEBA et les objectifs du SAGE de l'automne;
- Des articles à destinations des communes sur lesquelles des travaux ont été réalisés en 2016. Chaque article reprenait les opérations réalisées sur la collectivité.

Objectif général 16- Archiver l'information, la partager et préparer le SAGE suivant

L'année 2016 ayant été celle de l'approbation du SAGE, le tableau de bord et le suivi des indicateurs est réalisé pour la première fois en 2017, tout comme la collecte des données sur le territoire permettant sa réalisation.